L'ECOLE EN VOITURE

Informations destinées aux parents dans le but d'une rentrée réussie en toute sécurité

LA CEINTURE DE SECURITE :

Avant de démarrer, tout le monde s'attache !

Il est vital d'être attaché en voiture,
mais pas n'importe comment !

Petit rappel :

Les enfants doivent être attachés dans un dispositif adapté à leur poids, à leur taille et à leur âge.

Celui-ci doit être correctement fixé dans la voiture.

Envisageons cas par cas :

- **DE LA NAISSANCE → 13 kg** :

- Il est conseillé d'installer les bébés dans leur **maxy-cosy** dos à la route
- Si vous placez le **maxy-cosy** à l'avant, assurez-vous d'avoir désactivé l'airbag passager
- Respectez scrupuleusement le mode d'emploi du siège pour être certain qu'il offre une protection maximale

- **DE 13 à 18 kg :**

- Utilisez un **siège auto**

  Ce dispositif maintenu par la ceinture de sécurité du véhicule possède son propre système de ceinture pour retenir l'enfant

- Respectez le manuel d'installation

- **DE 18 à 36 kg (à partir d' 1m10):**

- Utilisez un **rehausseur**

  Dans ce cas, c'est la ceinture de sécurité du véhicule qui retient l'enfant

- Respectez le manuel d'installation

La réglementation belge autorise les enfants d'1m35 et plus à être attachés avec la ceinture seule.

Pour autant que les règles ci-dessus sont respectées, l'enfant peut prendre place à l'arrière ou à l'avant.

Le non respect du port de la ceinture est punissable par la loi. Le montant de l'infraction pour un enfant non ou mal attaché est de 165 euros et de 110 euros pour un adulte.

Pensez-y !!!

LES ZONES 30 :

Voir un enfant = prudence !

Une zone 30 délimite un périmètre dans lequel non seulement la vitesse maximale autorisée est de 30 km/h pour tous les véhicules, mais où les aménagements sont tels qu'ils favorisent la cohabitation pacifique de tous les usagers.

Si la distance d'arrêt d'une voiture roulant à 50 km/h est de 29 mètres, à 30 km/h elle est de 13 mètres (sur chaussée sèche et sans emprise d'alcool).

À 30 km/h, l'impact correspond à une chute de 3,5 m ou « seulement » 1 étage.

Les zones 30 permettent de réduire considérablement le nombre et la gravité des accidents.

Une vitesse de 30 km/h ou moins permet d'anticiper certains mouvements. L'automobiliste pourra donc adapter sa vitesse à temps et dès lors diminuer son temps de freinage.

Il peut donc adapter sa vitesse et de ce fait être moins surpris car il aura déjà pu anticiper cette action.

Le non respect de la vitesse dans les zones 30 coûte minimum 50 euros.

A partir de 40km/h, il faut ajouter 10 euros par km/h en trop.

Ce qui signifie, un conducteur flashé à 61 km/h en zone 30 (vitesse corrigée : 55 km/h), recevra une amende de 50 + (10 euros x 15 km/h) = 200 euros

En zone 30, si vous dépassez la vitesse autorisée de plus de 30 km/h (vitesse corrigée), **vous serez cité devant le tribunal de police**.

EX : 67 km/h ou plus

LE STATIONNEMENT :

Mal garé ? Danger pour les enfants !

Arrêtez-vous à des endroits réglementaires,

Même si ce n'est que pour deux minutes !

(Pas en double file, ni sur l'arrêt de bus, la piste cyclable, le passage pour piétons ou le trottoir !)

N'ayez pas peur d'aller vous garer un peu plus loin et de faire quelques pas pour accompagner votre enfant.

Une voiture mal garée peut empêcher un enfant qui souhaite traverser de bien voir et d'être vu.

Une voiture arrêtée sur le trottoir ou la piste cyclable oblige les piétons et les cyclistes à emprunter la chaussée où ils courent plus de danger.

Quand vous redémarrez, vérifiez bien qu'aucun enfant ne se trouve devant ou derrière votre voiture.

Exemples de montants de transaction en cas de mauvais stationnement :

- **double file** :
  → infraction du 1er degré, 55 euros
- **arrêt de bus** :
  → infraction du 1er degré, 55 euros
- **piste cyclable** :
  → infraction du 2ème degré, 110 euros
- **passage pour piétons** :
  → infraction du 2eme degré, 110 euros
- **trottoir** :
  → infraction du 2eme degré, 110 euros

PETITS CONSEILS COMPLEMENTAIRES :

Pensez au covoiturage. Cela permet de diminuer le nombre de voitures qui effectuent un trajet en regroupant plusieurs enfants dans un même véhicule.

Verrouillez les portes arrière de votre véhicule avec la sécurité enfant.

Faites sortir les enfants de la voiture du côté du trottoir.

Du trajet de l'auto à l'école, profitez pour faire adopter les bons comportements à vos enfants, notamment :

- en repérant avec eux les endroits qui peuvent représenter un danger tels que entrées de garages, de parkings, allées,...
- en leur apprenant à traverser en prenant le temps de bien regarder à gauche, à droite et encore à gauche
- en prenant l'habitude de les faire marcher du côté maison et non de la circulation

Pensez à montrer l'exemple car les enfants apprennent en vous imitant !

Respectez le code de la route.

Soyez courtois avec les autres usagers de la route.

Ce folder est réalisé par le service prévention de la zone de police Stavelot-Malmedy.

Adresse de notre service : rue Frédéric Lang 1, 4960 MALMEDY

Coordonnées téléphoniques : 080 /281870

Coordonnées FACEBOOK : Zone de Police STAVELOT-MALMEDY